



Depuis 2020 et la création de « l'Eco-contribution », la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire et les cinq Fédérations Départementales proposent aux territoires de chasse un accompagnement technique et financier pour la réalisation d'aménagements en faveur de la biodiversité.

Les Fédérations mettent à votre disposition leurs compétences pour vous proposer un diagnostic de territoire et vous accompagner pour la réalisation d'actions concrètes sur le terrain : implantation de bandes végétalisées, plantation d'arbres et arbustes, création et restauration de mares, intercultures... autant d'aménagements favorables à la biodiversité et à la constitution de corridors écologiques pour la faune et la flore.

#### **BÉNÉFICIAIRES**

Les gestionnaires de territoires de chasse (sociétés de chasse, ACCA, GIC, exploitations agricoles, propriétaires ruraux, collectivités, ...) seront prioritaires, de même que les projets intégrant plusieurs aménagements.

# **ZOOM SUR**

#### « L'ECO-CONTRIBUTION »















## INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

# MODALITÉS DE FINANCEMENT

#### **ENGAGEMENTS**

Plantation d'arbres et arbustes (haies, bosquets, buissons...)

5 €/plant

Haies: 100 ml minimum Buissons, Bosquets: <50ares

Création de talus

1 à 3 €/ml (selon la hauteur du talus)

100 ml minimum

Création ou restauration de mares bocagères

80% du montant des travaux soumis à un plafond de 1000 € (pour la création) ou 1500 € (pour la restauration)

1000 m² maximum

Mise en place d'intercultures Prise en charge des semences

Limite de 2 ha par demandeur

Création de bandes végétalisées

230 €/ha/an

Largeur obligatoirement comprise entre 3 et 24 m

Les engagements cités ci-dessus seront également assortis au respect de certaines préconisations techniques.

La FRC pourra étudier tout projet d'aménagements intéressant pour la biodiversité, en appréciant la cohérence au cas par cas, dans la limite de l'enveloppe disponible.

Tout dossier fera l'objet d'une rencontre avec le/ la chargé(e) de mission de la FRC pour établir un diagnostic et/ou réaliser une étude de votre projet qui sera finalisé par une convention de partenariat.

## Pour tout renseignement, contactez votre référent(e) départemental(e) :

LOIRE-ATLANTIQUE (44)

MAYENNE (53)

SARTHE (72)

VENDÉE (85)

**Julien Gesnouin** — 06.72.67.02.18 j.gesnouin@frc-paysdelaloire.com

**Gaëtan Chapolard** — 06.72.67.47.55 g.chapolard@frc-paysdelaloire.com

**Cyril Lemoine** — 06.72.67.13.77 c.lemoine@frc-paysdelaloire.com

MAINE-ET-LOIRE (49)

.67.02.28 **Nicolas M** 

**Laura Lafond** — 06.72.67.02.28 l.lafond@frc-paysdelaloire.com

**Nicolas Morchipont** — 06.72.67.00.41 n.morchipont@frc-paysdelaloire.com

WWW.FRC-PAYSDELALOIRE.COM



Projet soutenu par le Conseil Régional des Pays de la Loire

